

MESSAGE D'INFORMATION
IMPACTS SANITAIRES DES EPISODES ORAGEUX SUR
LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

Contexte

Dans la nuit du mardi 24 au 25 juin, les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et de la Gironde ont été frappés par d'importantes intempéries avec de fortes rafales de vent atteignant 135 km/h, de la grêle enregistrée à Cazaux (33) et des rafales jusqu'à 107 km/h enregistrées le mercredi 25 juin, à Ussel (19).

Ces événements climatiques ont eu des conséquences sur les peuplements forestiers. On constate ainsi des défoliations, bris de branches, volis, chablis plus ou moins importants selon les secteurs.

Les chablis de résineux, épars, constituent des sites privilégiés pour la reproduction des scolytes. Ces parasites de faiblesse attaquent préférentiellement les arbres affaiblis, fraîchement abattus ou endommagés. L'élimination des chablis est donc une mesure prophylactique pour contenir les populations et éviter qu'elles ne deviennent une menace pour les résineux sains.

Dans le cas de grêle, les blessures engendrées sur les résineux et particulièrement les pins, constituent des conditions favorables au développement du champignon *Diplodia sapinea* (*Sphaeropsis* des pins) qui provoque des dessèchements de branches, rougissements des houppiers voire des mortalités de pins si l'atteinte est forte. Il est également responsable du bleuissement des bois.

Les feuillus n'ont pas été épargnés, avec également des casses de branches et des volis ou chablis. Les atteintes importantes peuvent également provoquer des mortalités mais dans une bien moindre mesure.

Recommandations

Contactez le correspondant-observateur du DSF de votre secteur pour signaler et évaluer les dégâts sur vos peuplements. Leurs coordonnées sont accessibles sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine [ICI](#).

Les chablis et les piles de bois sont des éléments favorables à la prolifération des scolytes. Dans un contexte où les événements climatiques extrêmes (vents violents, grêle, canicule, sécheresse) fragilisent les arbres, il importe d'être vigilant sur cette problématique et de veiller à ne pas conserver des piles de bois à proximité des peuplements forestiers. Le délai d'évacuation dépend des conditions de température mais à cette saison il est d'au maximum 6 semaines.

Il est recommandé d'exploiter le plus rapidement possible les pins les plus atteints, c'est-à-dire ceux présentant un rougissement du houppier supérieur à 50%.

Concernant les feuillus, le risque sanitaire est faible, il n'y a donc pas d'urgence à exploiter les arbres en dehors de leur mise en sécurité.

Pour en savoir plus : site ephytia forêts Sphaeropsis des pins <http://ephytia.inra.fr/fr/C/19093/Forets-Sphaeropsis-des-pins>

Contact : DRAAF SRAL Pôle santé des forêts cité administrative, 2 rue J. Ferry 33000 Bordeaux sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr



Dessèchement de pousse après un orage de grêle



Volis suite à l'orage sur le Nord Dordogne (photo Florian Roussillon)



Impacts de grêle sur tronc à l'orage sur le Nord Dordogne (photo Florian Roussillon)



Rougissemements de jeunes plantations de pin maritime consécutifs à la grêle du 3 juin 2022 (photo CO Thierry Carbonnière)